

## **Déclaration de SUD éducation**

SUD éducation souhaite profiter de ce CSE du 18 novembre pour alerter solennellement le ministère de l'Éducation nationale. Quelques jours après la clôture de la COP26, il faut rappeler que notre politique éducative doit prendre sa part dans la reconversion écologique de la société. Le verdissement des programmes de cycle 2, 3 et 4 en 2020 n'a pas donné lieu à de véritables avancées sur la prise en charge des questions environnementales à l'école. Pour SUD éducation, il faut aller plus loin et porter dans les programmes des notions plus critiques que celle de "développement durable" qui ne permet pas de saisir la globalité du problème que nous avons à résoudre de manière urgente, et avec lequel les générations futures devront vivre. Les comportements individuels sont encore présentés comme responsables du changement. Au contraire, il est indispensable de donner aux jeunes les outils pour comprendre les causes de la crise écologique et ses conséquences sociales.

Un sondage récent montre que 45% des jeunes de 16 à 25 ans souffrent d'éco-anxiété, 75 % des répondant-es jugent le futur « effrayant » et 55 % pensent qu'ils auront moins d'opportunités que leurs parents. 52 % des sondé-es craignent pour la sécurité de leur famille. Face à ce constat, l'Éducation nationale a un rôle majeur à jouer, SUD éducation revendique de véritables mesures ambitieuses pour intégrer la question environnementale dans les programmes avec de véritables formations pour les personnels et un travail renforcé avec les collectivités territoriales pour systématiser le tri, végétaliser les cours et les bâtiments, avoir un usage raisonné et économe du numérique, développer le bio et le végétarien dans les cantines...

Le phénomène de l'éco-anxiété doit nous alerter et met au jour l'insuffisance de l'action publique pour répondre aux grands enjeux contemporains. L'Éducation nationale ne met pas les moyens nécessaires pour construire la société de demain. Pour cela, il faut lutter plus activement contre les discriminations qui s'exercent aussi dans le champ scolaire.

La mobilisation qui s'annonce les 20 et 25 novembre contre les violences à l'égard des femmes met au jour l'absence d'une véritable politique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. La réalisation des trois séances annuelles d'éducation à la sexualité repose trop souvent sur le volontariat des équipes qui ne bénéficient pas de la formation nécessaire. L'éducation à l'égalité doit infuser les programmes au-delà de ses trois séances.

Le suicide tragique de Dinah, une jeune élève victime de lesbophobie et de racisme, le 4 octobre dernier doit nous conduire à agir : il faut former les personnels et recruter davantage afin d'accompagner les élèves mais il faut également construire une école qui enseigne l'égalité et la tolérance. En France, 10% des élèves, soit environ 700 000 élèves, sont victimes de harcèlement. La mort de Dinah met en lumière une fois de trop l'absence de moyens humains et financiers pour lutter réellement contre le harcèlement scolaire. 25% de l'absentéisme concerne des élèves victimes de harcèlement et un quart d'entre elles envisage le suicide.

Il est prouvé qu'il existe un lien fort entre la présence du harcèlement en milieu scolaire et le climat scolaire. Le ministre a inscrit dans la loi de la confiance et le code l'éducation le droit à une scolarité sans

harcèlement. Le site du ministère propose différents outils pour lutter contre le harcèlement : mais sans moyens financiers et humains, cela reste du bricolage et de la communication.

SUD éducation porte une véritable transformation de l'école : la lutte contre les discriminations doit s'inscrire plus fermement dans les programmes avec des politiques de formation très fortes pour les personnels et avec un vrai temps scolaire dédié.

Enfin, SUD éducation soutient la mobilisation des AESH qui ont été massivement en grève le 19 octobre dernier. Leur mobilisation nous a rappelé que sans AESH, il n'y a pas d'école inclusive, c'est pourquoi SUD éducation rappelle fermement la revendication de la reconnaissance du métier d'AESH par la création d'un véritable statut de la Fonction publique. Le droit à l'éducation des élèves en situation de handicap est un enjeu majeur, il faut mettre les moyens nécessaires en œuvre.